

Nombre de Membres
en exercice : 9

Présents (es) à la
séance : 6

Pouvoir : 1

Date de la
convocation :
14 Février 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le VINGT ET UN FEVRIER à 14H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présentes : Mesdames Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Pascale DESRAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Claude CHANUT, Monsieur Jean Baptiste GOUYON.

Etaient absent (tes) : Mesdames Marie Thérèse LYOTHIER, Elise MARTIN, Andrée Marie PEUTIN

Etaient présent(es) à titre consultatif : Mélanie LEGEE, Denis CHEVALOT, Marlène BEN BACHA, Chrystelle DESVIGNES.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025 pour les budgets du CCAS et de la Résidence Louis Aragon

Exposé :

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants et plus, définie à l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette obligation concerne également les établissements publics tels que les CCAS.

Ce débat s'appuie sur la présentation d'un rapport qui a pour objectif d'éclairer le vote des élus tant sur le budget principal que les budgets annexes. Les orientations budgétaires ainsi présentées doivent leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire se tient à l'intérieur d'un délai de 10 mois avant le vote du budget primitif. Une délibération spécifique doit prendre acte de ce débat et de l'existence d'un rapport de présentation.

Visa :

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, du 7 août 2015,

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires ci-joint,

Délibération :

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2025 et de l'existence d'un rapport de présentation pour les budgets du CCAS et de la Résidence Louis Aragon.

Nombre de votants Pour 6
 Contre 0
 Abstention 0

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Florence PLISSONNIER


Présidente du CCAS
Maire



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/02/2025

Application agréée E-legalite.com

21_D0-071-267105278-20250221-DEC541_25-0